

# Projet éducatif de l'enseignement fondamental de la commune d'Attert

#### 1. Former la personne.

L'école communale veut accueillir l'enfant tel qu'il est; elle le considère dans sa singularité. Elle est ouverte à tous, refuse la sélection sociale économique.

Elle accorde une égale sollicitude à tous les enfants quelle que soit leur origine.

Chacun doit se sentir accueilli, accepté avec ses talents et ses faiblesses, aidé et valorisé.

Si l'enfant est en difficulté, il sera le sujet d'une préoccupation plus grande encore.

L'école communale, respectueuse des droits de l'enfant doit promouvoir la personnalité toute entière de chacun de ses élèves aux dimensions de l'humanité.

Elle développe la confiance en soi et l'évolution de chaque élève dans ses aspects physique, psychomoteur, affectif, social, cognitif et éthique en favorisant les comportements suivants: autonomie, sens des responsabilités, liberté, socialisation, épanouissement personnel, confiance en soi, solidarité, efficacité, créativité, curiosité intellectuelle de l'esprit, esprit critique.

Respectueuse de toutes les conceptions philosophiques et idéologiques, elle est une école de tolérance, refusant tout endoctrinement ou neutralisme pris dans le sens de non engagement et de passivité.

Elle s'enrichit de l'échange et de la confrontation d'idées et de convictions différentes.

#### 2. Former le citoyen.

Proche du citoyen, l'école communale est démocratique.

Gérée par des responsables élus, elle s'efforce de répondre aux aspirations et aux besoins de la collectivité locale en matière d'éducation.

Elle vise à former des citoyens de leur région, de leur pays, de l'Europe et du monde, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, fondée sur le respect des droits de l'Homme.

Afin d'atteindre cet objectif, l'école prépare ses élèves à prendre part à la vie collective en mettant en œuvre en son sein des pratiques démocratiques, justes et solidaires.

#### 3. Former l'acteur de la vie économique.

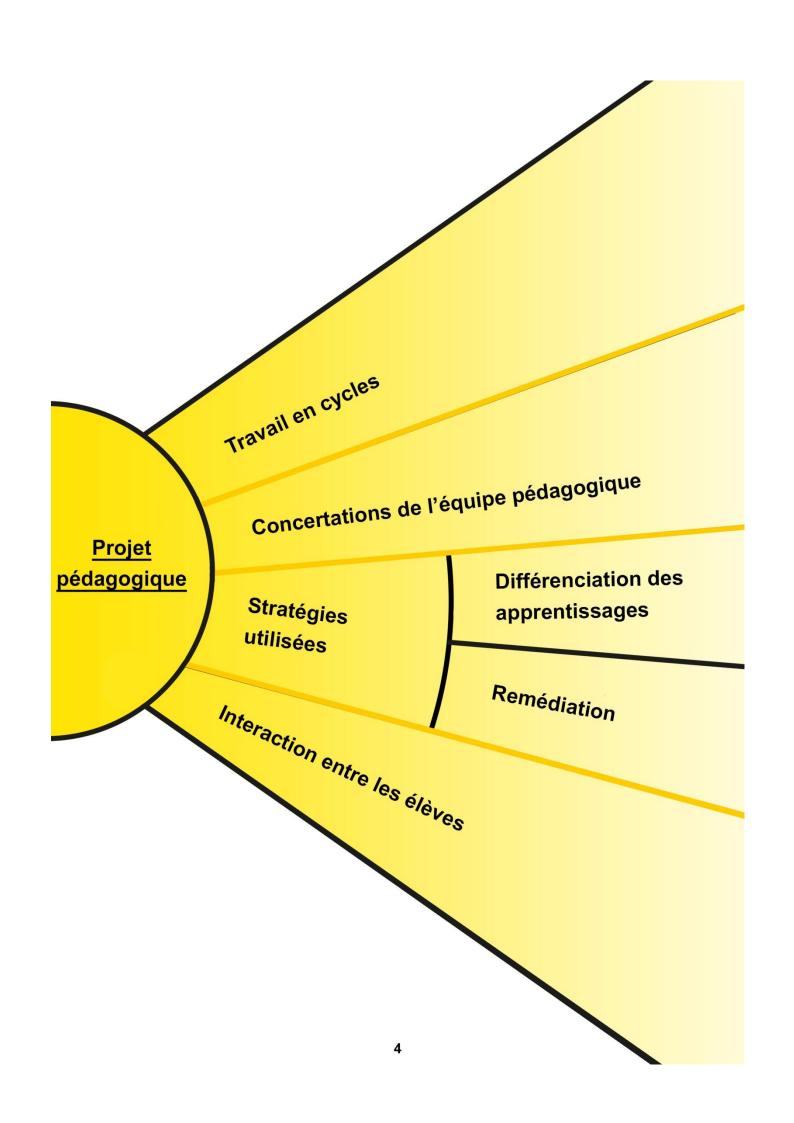
L'école doit garantir de réelles chances d'insertion et d'émancipation sociale.

Elle veut assurer le développement des aptitudes nécessaires à l'insertion dans une vie économique et professionnelle au service de la personne et de la société.

Elle ouvre ainsi la possibilité d'exercer une activité valorisante au sein du monde du travail.

Elle forme des acteurs responsables, efficaces et créatifs dans une vie économique en constante évolution.

Une attention particulière sera portée à la transmission de connaissances fondamentales, à la construction de compétences et à la faculté d'adaptation.



# Projet pédagogique de l'enseignement fondamental de la commune d'Attert

L'équipe éducative prendra en compte les points forts et les faiblesses de chaque enfant afin de lui permettre le meilleur développement affectif, social, intellectuel, culturel, artistique et physique.

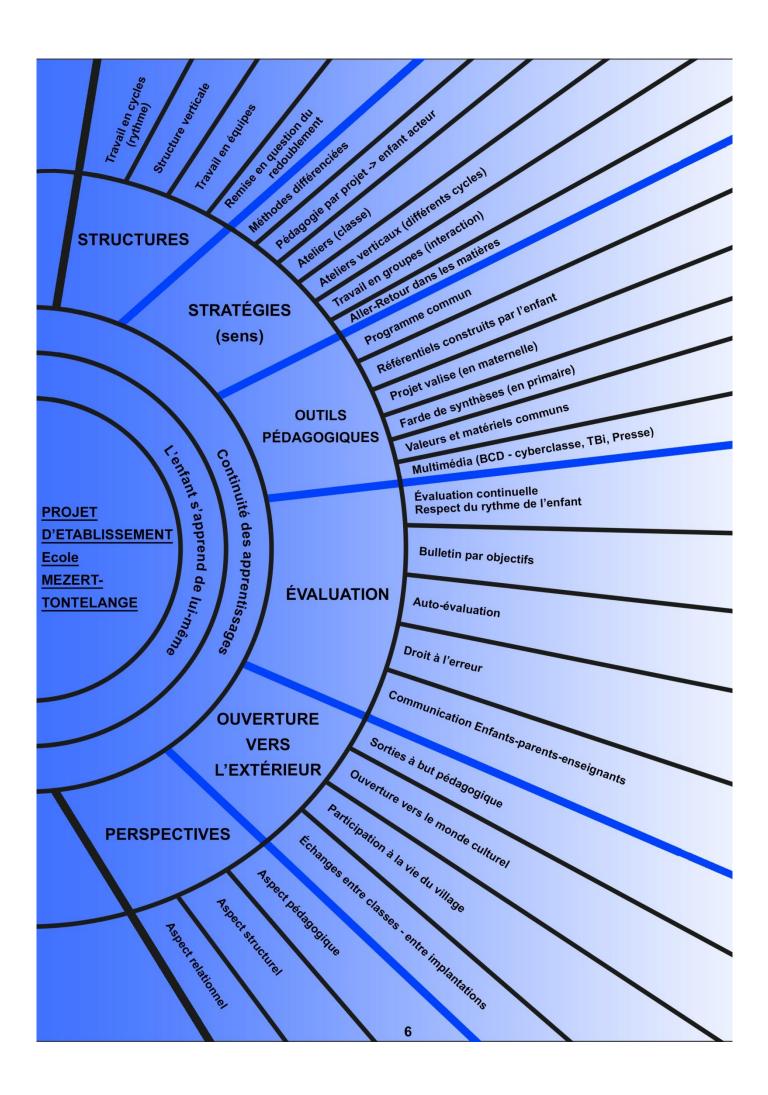
Elle aura pour chaque enfant la meilleure ambition tout en tenant compte de ses rythmes propres, dans le but de le faire évoluer vers la maitrise des savoirs et des compétences nécessaires à son insertion sociale.

#### Pour y arriver:

- Priorité sera donnée à l'organisation en cycles fonctionnels. Une harmonie maternel/primaire doit cependant être atteinte afin de constituer une véritable unité pédagogique de 2,5 à 12 ans.
- Des concertations au sein des différentes équipes pédagogiques sont indispensables.
- La pédagogie appliquée privilégiera des moments collectifs de classes (travaux de groupes, ateliers, ...) ainsi que des moments d'individualisation pour permettre la transmission ou la construction de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être dans la perspective de l'acquisition de compétences.

Une formation continue appliquée aux équipes éducatives sera la garante de la cohérence des projets éducatifs et pédagogiques.

- "Une différenciation des apprentissages sera mise en œuvre en proposant des remédiations particulières, appropriées et nécessaires dans le respect du rythme de chacun, valorisée par une évaluation formative et différenciée.
- Partant de son vécu, de son environnement, c'est en interaction avec les autres enfants et par des pratiques démocratiques, que l'élève apprendra à construire les concepts de base.



### Projet d'établissement de l'école METZERT-TONTELANGE

T'équipe éducative a choisi de placer l'enfant au centre de l'éducation et de le considérer comme une personne à part entière. Dans chacune de nos démarches, nous défendons le respect de la différence qui existe entre les enfants et nous veillons à mettre en place une pédagogie qui tâche d'exploiter la richesse de ces différences.

Dans notre projet, le rôle de l'apprenant est redéfini dans une conception constructiviste qui suppose que le savoir est construit par l'enfant lui-même et non simplement reçu.

```
J'apprends ... j'apprends mieux lorsque ...

je sais ce que je vais faire;
je saisis la signification de la tâche, son utilité;
je conçois les difficultés du parcours;
je peux choisir mes moyens d'action;
je peux m'organiser dans le temps, dans l'espace;
je peux jeter un regard sur mon action;
je me sens capable;
je suis soutenu;
je travaille avec les autres...
```

Les moyens pour réaliser nos objectifs seront mis en œuvre dès la première année de la scolarité maternelle et évolueront jusqu'à la fin du dernier cycle primaire. Un des grands soucis de l'équipe éducative sera donc de veiller à une grande continuité dans les pratiques mises en place tout au long de la scolarité.

#### ☞ L'enfant s'apprend lui-même.

(« Le savoir est construit par l'enfant lui-même et non simplement reçu ... et cela demande du temps »→Charmeux)

L'enfant est appelé à construire ses apprentissages dès son arrivée à l'école jusqu'à la fin du dernier cycle primaire. Tout est mis en œuvre pour qu'il puisse progresser en se prenant en charge et en fonction de ses moyens.

#### \*L'enfant travaille à son rythme.

Tout est mis en place pour qu'il ait la possibilité d'avancer en fonction de ses moyens et de la progression de ses acquis (création de nouveaux outils pédagogiques : pédagogie globale et fonctionnelle avec création de référentiels ; création de fardes de synthèses qui vont assurer la continuité tout au long de la scolarité primaire.) C'est pour cette raison que **les classes sont,** dans la mesure du possible, organisées en cycles. Il est à noter que toutes les classes maternelles regroupent des enfants de 2 ans ½ à 5 ou 6 ans. Ceci pour favoriser l'entraide entre les enfants et les aider à progresser en fonction de leurs moyens.

Les outils construits pour favoriser l'apprentissage, le cycle qui nous «donne le temps », les stratégies mises en place qui nous donnent l'occasion d'observer l'enfant, nous conduisent automatiquement vers l'évaluation formative.

L'enjeu majeur de cette évaluation est une remise en question totale de la relation pédagogique entre l'enseignant(e) et l'élève basée sur le droit à l'erreur.

#### L'enfant a le droit à l'erreur.

En analysant ses erreurs, en ayant la possibilité de verbaliser ses difficultés, en parlant avec son ou ses enseignant(e)s, l'enfant ne peut que s'améliorer.

« Il est de la nature même de l'école d'être le lieu de l'erreur possible, le lieu de l'erreur bénéfique, le lieu où il faut se tromper beaucoup et comprendre ses erreurs... pour ne plus se tromper quand on sort de l'école » Albert JACQUARD

### L'ASPECT PEDAGOGIQUE.

#### (STRATEGIES, DEMARCHES, METHODES, OUTILS...)

#### Nous donnons du sens au travail scolaire.

Dans nos classes, beaucoup d'activités sont dictées par une pédagogie participative (pédagogie par projets). L'enfant est impliqué dans tout ce qui se fait à l'école ; il travaille très souvent par projets qui concernent sa classe ou toute l'école. Toutes les activités réalisées lui serviront pour avancer dans ses apprentissages. Cette pédagogie implique un pari optimiste sur l'enfant qui, de récepteur devient avant tout acteur.

Dans le même ordre d'esprit, il est indispensable que l'apprentissage de la lecture soit basé sur le sens et que les écrits présentés aux enfants proviennent de leurs vécus. Les différentes méthodes de lecture sont proposées de façon simultanée afin que chacun aborde la lecture selon ses besoins et ses difficultés en utilisant des outils et des stratégies différentes.

#### **DANS LES CLASSES MATERNELLES:**

Elle est abordée de façon **très fonctionnelle** (lecture du tableau des charges, lecture des prénoms de la classe...). Il paraît évident, de nos expériences quotidiennes dans les classes, que l'enfant s'apprend à lire lui-même en tenant compte de son propre vécu, différent pour chaque enfant. Le rôle de l'école n'est donc plus d'enseigner la lecture mais de favoriser l'occasion de trouver des incitations affectives tirées de son vécu quotidien.

#### DANS LES CLASSES PRIMAIRES:

Par souci d'efficacité, une partie d'apprentissage technique de la lecture sera conduite en parallèle avec l'apprentissage global et fonctionnel qui, lui, est le prolongement naturel des démarches mises en place dans les classes maternelles.

Nous souhaitons que tous les enfants acquièrent les connaissances et les compétences de base.

On vise aujourd'hui l'égalité des acquis de base.

Nous devons, pour assurer la maîtrise des mêmes acquis, développer des pratiques qui offrent à chacun les conditions d'apprentissage qui lui soient les plus appropriées. Notre souci sera de faire de chacun, et de tous, des êtres compétents mais aussi responsables, tolérants et solidaires. En quittant notre école, les élèves devraient maîtriser une base commune au niveau des savoirs, des savoir-faire, des savoir-être et des savoir-devenir... Cela n'exclut pas le fait que nous poussions certains enfants à dépasser largement ce dénominateur commun dans la mesure de leurs possibilités.

Nous laissons, dans la mesure du possible, à chacun le temps nécessaire pour aborder les différents apprentissages et l'évaluation sera adaptée aux différences dans le rythme des acquisitions.

#### **DANS LES CLASSES MATERNELLES**:

- Dans les classes maternelles des deux implantations, les matinées sont organisées sur base d'un travail en ateliers (l'enseignant(e) travaille avec un nombre restreint d'élèves).
- L'organisation des classes maternelles en ateliers donne l'occasion d'interactions privilégiées entre enfants et enseignant(e)s. Pendant ces moments forts, nous observons les enfants et les incitons à verbaliser leurs démarches. Ces derniers prendront conscience de leurs processus d'apprentissage et nous comprendrons mieux les éventuelles difficultés de nos élèves. Le travail en groupes restreints est aussi l'occasion de souligner les acquis de chacun. Ces comportements de l'enseignant encouragent les enfants à progresser, leur donnent confiance en eux, inscrivent leurs efforts dans une dynamique de réussite.
- Pour que cette façon de travailler soit possible, nous mettons en place les conditions d'un travail autonome pour le reste de la classe (distribuer au reste de la classe des tâches qui ne requièrent pas un lourd investissement de la part de l'enseignant(e), mettre à la disposition des enfants avec lesquels il ou elle ne travaille pas directement les ressources nécessaires en cas de difficulté). L'ensemble de la classe doit apprendre à ne pas interpeller l'enseignant(e) quand il ou elle travaille de manière privilégiée avec un nombre restreint d'enfants. Souvent, en fin d'activité, l'enseignant(e) amènera l'enfant à oraliser les différentes démarches qu'il a suivies. Dans de telles conditions de travail, l'enseignant(e) aura la possibilité d'observer ses élèves de façon individuelle.

#### **DANS LES CLASSES PRIMAIRES:**

Des activités seront souvent organisées en ateliers ou en groupes dans le plus grand respect des besoins de chaque enfant. A tout instant cependant, on demandera à l'enfant de donner le meilleur de lui-même afin qu'il puisse avoir en sa possession le plus de moyens possibles pour les échéances futures.

#### Nous utilisons l'évaluation formative.

Cette évaluation régulière **est basée sur l'observation** par l'enseignant(e) et a pour but de faire percevoir à l'enfant la façon dont il progresse et quelles sont aussi ses lacunes. L'évaluation formative fait donc partie intégrante de l'apprentissage : **elle reconnaît le droit à l'erreur.** 

#### DANS LES CLASSES PRIMAIRES:

Le travail de l'enfant, que cela se passe lors des ateliers ou lors du travail individuel, fait continuellement l'objet d'une observation objective et positive.

Le principal souci de l'enseignant(e) est de faire évoluer l'enfant dans les meilleures conditions et d'amener chacun à un degré d'acquisition maximal. Très souvent, il sera demandé à l'enfant d'évaluer son travail, de parler des problèmes qu'il a rencontrés pour réaliser une activité ou d'évoquer ce qu'il a découvert durant ses recherches.

Le bulletin, tel qu'il est conçu (par objectifs, ne reprenant aucune cotation chiffrée), permettra de fournir une excellente information aux parents sur les capacités des enfants et sera le départ d'un dialogue fructueux dont l'élève sera le premier bénéficiaire, car l'école et la famille pourront apporter une remédiation efficace et répondre aux besoins de chacun.

Un éclairage supplémentaire sur les compétences acquises par les enfants peut être apporté par les fardes d'évaluation. Ces fardes montrent concrètement les progrès réalisés par les élèves et sont donc complémentaires aux bulletins.

Il sera souvent demandé aux enfants de s'autoévaluer, afin de permettre une meilleure remédiation tant pédagogique que psychologique.

#### L'ASPECT STRUCTUREL (GROUPEMENTS)

#### Nous garantissons et optimalisons le temps d'apprentissage.

Notre école, organisée en cycles, veut donner à chaque élève le temps nécessaire pour parcourir tout le processus d'apprentissage. Ceci implique de cesser :

- ➤ de privilégier la vitesse pour se préoccuper enfin des étapes et de la manière dont chacun parvient à les franchir.
- d'exiger des élèves qu'ils avancent tous ensemble, au même rythme, dans tous les domaines, afin d'atteindre tous, au même moment, le même niveau!

Tous les groupements des classes comptent des enfants d'âges différents. Cela signifie concrètement que, dans une même classe, placée sous l'autorité d'un titulaire (personne de référence), on trouvera des enfants d'âges différents.

#### DANS LES CLASSES MATERNELLES:

- → Toutes les classes maternelles regroupent des enfants de 2 ans½ à 5 ou 6 ans.
- → Un système d'échanges de classes fonctionne les après-midis. Concrètement, l'après-midi, les enfants seront amenés à travailler à tour de rôle avec toutes les enseignantes maternelles de l'implantation. Dès lors, nous aurons un regard pluriel sur l'enfant et c'est l'équipe éducative entière qui sera responsable de la bonne évaluation de tous les élèves de l'école maternelle.
- → Le mercredi matin, afin d'opérer encore une ouverture supplémentaire, toutes les classes maternelles des deux implantations se réunissent afin de faire connaissance, les préparant ainsi à s'habituer à échanger des travaux et à mener des projets communs pour la suite de leur scolarité.

Chaque mercredi, après cette partie commune, on propose aux enfants, en structure horizontale (une même tranche d'âge), une activité de psychomotricité et d'expression corporelle, ainsi que des jeux éducatifs. Pour cette activité, les enfants des deux implantations sont mélangés.

#### DANS LES CLASSES PRIMAIRES:

→En fonction du nombre d'élèves et de la disponibilité des locaux, les enfants seront regroupés par 2 ou 3 tranches d'âges.

Toujours dans le but de créer des interactions entre enfants d'âges différents, l'implantation de Tontelange propose certains vendredis après-midi des ateliers (groupes de travail) mêlant des enfants de 2 ans½ à 12 ans. Ces différents ateliers sont souvent proposés au service d'un projet commun à toutes les classes de l'implantation (marché de Noël - fête de l'école à Metzert - ...) et ont un but essentiellement culturel ou artistique.

Dans le même ordre d'idées, les enseignantes de Metzert organisent des ateliers entre les classes maternelles et les enfants du premier cycle primaire.

Dans les autres classes primaires, des échanges se font de façon plus ou moins systématique selon les classes et selon la répartition des groupes par tranches d'âges.

Des activités entre les implantations sont organisées pour des projets bien spécifiques (projet commun entre les deux implantations, projet d'éveil en commun....) Ces regroupements permettent aux enfants de travailler avec d'autres enseignant(e)s ainsi que d'autres enfants.

Le cycle est un élément important pour assurer <u>la continuité</u> dans l'évolution de chaque enfant.

#### ⇒ Favoriser la transition MATERNELLE – PRIMAIRE

Afin de favoriser le passage harmonieux du maternel vers le primaire, un projet valise est mis en place chaque année. Les enfants de 3<sup>e</sup> maternelle construisent une valise collective pour entreprendre le « voyage » vers l'école primaire. Cette valise contient les outils qui existaient dans les classes maternelles : les référentiels mathématiques, les référentiels avec les couleurs, les référentiels avec les prénoms, le répertoire avec les chants et les récitations...Au cours du 3<sup>e</sup> trimestre, l'enseignante de P1 et P2 prendra occasionnellement les enfants de 3<sup>e</sup> maternelle pour faire des petites activités avec eux et faire plus ample connaissance. Lors de la fête des valises; au mois de juin, titulaires et enfants se rendent en première primaire pour porter leur valise et en expliquer le contenu dans la future classe primaire.

En septembre de l'année scolaire suivante, les activités primaires débuteront avec du matériel élaboré en maternel, toujours dans un souci d'assurer un suivi et une continuité entre les cycles.

#### ⇒ Les référentiels et les fardes de synthèses en primaire.

Afin d'améliorer encore cette continuité et d'éviter les ruptures lors du passage d'un cycle à l'autre, **nous avons mis en place, dans les classes primaires, des référentiels et des fardes de synthèses.** Ces fardes, élaborées par les membres de l'équipe éducative, constituent un document de travail qui va suivre l'élève tout au long de sa scolarité primaire.

Les synthèses seront complétées et réajustées au fur et à mesure des années scolaires.

En fin de sixième année, ce document sera la trace de toute l'évolution de l'enfant et de l'évolution de ses compétences dans une matière précise.

#### ⇒ L'année complémentaire.

Le dernier avantage, et non des moindres, du travail en cycles est la lutte contre le redoublement. L'enseignant(e), chargé(e) de l'évaluation de ses élèves, dispose d'un laps de temps plus long pour les amener au niveau de compétence souhaité.

Dans une optique d'évaluation formative, il sera proposé à l'élève en difficulté une année complémentaire dans le cycle plutôt qu'un redoublement.

L'année complémentaire commence dès que l'on repère des obstacles trop marqués pour être surmontés en compagnie du groupe d'âge auquel l'élève appartient.

Elle apparaît sous forme d'un dossier personnalisé. Ce dossier comportera les repérages des comportements révélateurs de problèmes chez l'élève en difficultés (problèmes de compréhension, problèmes d'outils de base...).

Un accompagnement éducatif et pédagogique, adapté aux besoins (imperfections) et aux ressources (potentialités de l'enfant), sera proposé. Ce dossier sera discuté avec les parents par les membres de l'équipe éducative concernés et la direction.

# L'ASPECT RELATIONNEL (ATTITUDES, COMPORTEMENTS...)

#### Nous développons au sein de notre école un climat relationnel chaleureux.

- El pratique de nos classes nécessite un climat affectif qui engendre la confiance, la spontanéité, l'échange. La pédagogie de la sécurisation doit favoriser la bonne relation enfant-groupe-enseignant, viser l'insertion de l'enfant dans le groupe et mettre en avant le dialogue.
- Fafin de renforcer ce climat chaleureux, il est important de mettre le plus souvent possible l'enfant en situation de réussite. Réussir, c'est progresser tant dans la maîtrise des apprentissages de base que dans l'acquisition des comportements qui conduisent à un développement global. La réussite engendre la sécurisation, une mise en confiance, une valorisation qui incitent l'élève à persévérer dans l'effort et à prendre conscience de ses moyens.
- L'équilibre affectif est nécessaire à l'épanouissement : si l'enfant est anxieux, angoissé ou simplement perturbé, ses essais d'indépendance, ses initiatives, sa curiosité seront entravés. Il est donc également très important que nous puissions aménager des continuités avec les familles. Il s'agit d'œuvrer dans un souci de complémentarité en vue d'un objectif commun.
- ☞ De nombreux canaux de communication sont prévus pour entretenir une communication performante entre les parents et l'école, et ce, dans l'objectif du bien des enfants :

#### > Un cahier de communication

Dans toutes les classes primaires, un cahier de communication est mis en place. Ce dernier comporte toutes les circulaires et informations destinées aux parents pendant l'année scolaire. On demande aux parents de signer chaque document, après en avoir pris connaissance.

#### **Le journal de classe**

Outil de communication par excellence, il se veut le lien entre l'école et la famille (voir le règlement d'ordre intérieur).

#### **➤** Le site internet de l'école

Mis à jour chaque semaine, il vous donnera de nombreuses informations sur notre école : les activités particulières y sont souvent illustrées par des photos, les menus y sont communiqués, les grands rendez-vous y sont précisés, les élèves partis en classe de dépaysement y laissent leurs nouvelles...

#### Les bulletins permettant de suivre pas à pas l'évolution de l'enfant

Voir le règlement d'ordre intérieur.

#### **Les réunions de parents collectives et individuelles**

Voir le règlement d'ordre intérieur.

#### **Les événements festifs**

Vous l'aurez peut-être déjà remarqué, notre école se veut une école dynamique, pleine de projets, où la qualité du « vivre ensemble » est importante. C'est pourquoi, afin de tisser ou renforcer les liens qui existent entre tous les acteurs, l'équipe organise des rencontres festives. Ainsi, le marché de Noël à Tontelange, la fête de mai à Metzert, la journée des travaux dans les deux implantations... sont autant d'occasions de rencontres agréables, en dehors des préoccupations purement pédagogiques.

#### La disponibilité de l'équipe éducative et de la direction

L'équipe éducative et la direction mettent un point d'honneur à se tenir disponibles et ouvertes au dialogue avec les parents, dans l'intérêt des élèves. C'est pourquoi, parallèlement aux réunions de parents, il est toujours possible, pour les parents, les enseignant(e)s ou la direction, de se rencontrer sur base d'un rendez-vous, afin d'exposer, en toute discrétion, les éventuelles difficultés rencontrées par les uns ou les autres et élaborer ensemble des pistes de solutions.

Notre projet peut paraître vaste et ambitieux...mais nous sommes intéressés à la réussite de tous nos élèves et, pour y arriver, il nous faut de l'ambition.

Nous sommes convaincus que tous les enfants ont la possibilité de progresser. Un échec n'est ni une fatalité, ni une utilité.

L'alternative est d'adapter l'école fondamentale à l'enfant tel qu'il est et devient ou d'adapter l'enfant à l'école telle qu'elle est et veut rester.

Notre projet d'établissement peut être résumé, par le tableau de la page suivante, qui est la synthèse de plusieurs années de réflexion et de cheminement qui nous ont amenés à démonter l'école dans laquelle il était facile d'enseigner pour mettre en place une école dans laquelle il est plus facile d'apprendre.

Notre projet vise avant tout à mettre en place une école adaptée à l'enfant... une école de la réussite.

#### SYNTHÈSE : NOTRE PROJET D'ÉTABLISSEMENT ÉLABORÉ ET VÉCU EN COMMUN

Notre projet est basé sur la constatation que le savoir est construit **par l'enfant lui-même.** Pour cela nous adaptons :

#### LES STRUCTURES

- Le rôle de l'apprenant est redéfini dans une conception constructiviste qui suppose que le savoir est construit par l'enfant luimême et non simplement reçu... et cela demande du temps. (CHARMEUX)
- FAfin de respecter le rythme de chacun, le cycle est indispensable.
- La matière est abordée de manière différente avec un « mouvement vertical ».
- Le travail en équipes s'installe et la vision sur l'enfant change.
- <sup>©</sup>Le redoublement commence à être remis en question.

#### LES OUTILS PEDAGOGIQUES

- Création d'outils au service de la pédagogie par projets. Pédagogie globale et fonctionnelle avec création de référentiels.
- Utilisation d'une BCD, d'une cyberclasse, d'un T.B.I., d'échanges entre classes, entre implantations au service des différents apprentissages et projets.
- Tréation de fardes de synthèses qui vont assurer la continuité tout au long de la scolarité primaire.

#### LES STRATEGIES

- Dans un souci plus grand de différenciation et d'individualisation, la classe sera souvent organisée en ateliers, avec un atelier « fort » qui nécessite la présence de l'adulte et des ateliers autonomes.
- La pratique du « groupement par 3 », qui place réellement l'enfant en situation d'apprentissage, favorisera l'autonomie et la prise de conscience du savoir par l'enfant.
- L'enseignement frontal perd de son importance et l'enfant devient avant tout acteur.

#### L'EVALUATION

- Les outils construits pour favoriser l'apprentissage, le cycle qui nous « donne le temps », les stratégies mises en place qui nous donnent l'occasion d'observer l'enfant, nous conduisent automatiquement vers l'évaluation formative.
- T'enjeu majeur de cette évaluation est une remise en question totale de la relation pédagogique entre l'enseignant(e)et l'élève basée sur le droit à l'erreur.
- « Il est de la nature même de l'école d'être le lieu de l'erreur possible, le lieu où il faut se tromper beaucoup et comprendre ses erreurs... pour ne plus se tromper quand on sort de l'école. » (JACQUARD)

#### DES OUVERTURES VERS L'EXTERIEUR

Excursions, spectacles, classes de dépaysement, visites du village, participation à la vie du village (Parc naturel),...

Notre projet d'école met en évidence de manière communicable, les valeurs communes des membres de l'équipe éducative. Il définit les voies d'action, les priorités à respecter, les résultats à atteindre et les méthodes pour y parvenir.

### Perspectives pour les trois années à venir...

#### 1. Aspect pédagogique.

- Améliorer la remédiation avant et après les évaluations. (Création de groupes de besoins et individualisation)
- Perfectionner la création d'outils destinés à améliorer la continuité entre les classes. Dans les classes primaires:
  - 🕏 les fardes de synthèses en mathématique, en langue maternelle, en éveil,
  - \$\text{ l'emploi des référentiels communs.}

Dans les classes maternelles:

- ⇔ le projet « valise » qui favorise la transition Maternelle Primaire,
- ♦ le cahier de vie de l'élève.
- Défendre les mêmes valeurs pédagogiques en utilisant les mêmes bases d'apprentissages (les méthodes d'apprentissage de la lecture, les matières vues dans les classes du même niveau, le matériel utilisé...)
- Améliorer les ateliers verticaux (rassemblant des enfants d'âges différents) basés sur l'artistique et le culturel :

⇔aboutir à des expositions présentées lors de la fête de l'école,
 ⇔aboutir à des expositions extérieures.

- ✓ Améliorer les projets culturels :
   ⊸ réalisation d'une pièce de théâtre,
   ⊸ réalisation d'un spectacle en maternelle.
- Modifier le système d'accueil dans les classes maternelles en introduisant les « Octofuns »

Proposer des jeux en fonction des « Octofuns » afin de développer chez les enfants leurs intelligences multiples.

Le ballon-siège s'invite en classes maternelles.

Dans le cadre d'un projet de classes, une partie des chaises sont remplacées par des ballonssièges lors des ateliers de l'après-midi et durant une période de 30 minutes. L'utilisation de ces ballons sert à améliorer la posture de l'enfant, à favoriser la concentration, à favoriser une meilleure écoute, à favoriser la détente, la relaxation chez des enfants stressés...

Introduction d'un projet e Twinning

Réaliser, avec certaines classes, un projet européen interculturel, grâce à l'utilisation pédagogique des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Donner une dimension européenne à l'éducation, à travers ce projet mené conjointement par des élèves de nationalités différentes.

• Orthographe : mise en place d'une démarche progressive de la 4<sup>e</sup> année à la 6<sup>e</sup> année :

#### En 4<sup>e</sup> année:

#### Préparation

- Le texte de la future dictée est lu et recopié en classe par les élèves.
- Des exercices en rapport avec les difficultés du texte sont proposés aux enfants. Les élèves disposent de la semaine pour préparer la dictée.

#### **Epreuve**

La dictée se déroule en deux parties:

- dictée du texte appris la semaine précédente ;
- dictée de deux phrases supplémentaires dans lesquelles les élèves retrouveront les notions grammaticales et orthographiques vues dans la préparation.

#### En 5<sup>e</sup> année:

#### Préparation

- Le texte de la future dictée est lu et recopié en classe par les élèves.
- Des exercices en rapport avec les difficultés qui seront ajoutées au texte sont proposés aux enfants. Les élèves disposent de la semaine pour préparer la dictée.

#### **Epreuve**

- Dictée sur base du texte appris la semaine précédente en y intégrant directement les notions grammaticales et orthographiques vues dans la préparation. (Par exemple: si le temps du texte original est le présent de l'indicatif et que la préparation traite de l'imparfait de l'indicatif, l'enseignant(e)dictera le texte à l'imparfait.)

#### En 6<sup>e</sup> année:

#### Préparation

- Les élèves ne disposent pas du texte de la dictée.
- Des exercices en rapport avec les futures difficultés du texte sont proposés aux enfants. Les élèves disposent de la semaine pour se préparer à la dictée.

#### **Epreuve**

- Dictée d'un texte inconnu des élèves et qui intègre directement les notions grammaticales et orthographiques vues dans la préparation.

### 2. Aspect structurel.

- Améliorer les échanges possibles entre les classes d'une même implantation et les classes des deux implantations lors de projets.
- Projet autour d'un thème débouchant sur une présentation collective à Metzert ou à Tontelange (P1-P2-P3).

### 3. Aspect relationnel.

Plus de concertations PEDAGOGIQUES (un même cycle) : méthodes, échanges d'idées, de matériel...

1. Inscriptions 2. Obligation scolaire 3. Absences 4. Changement discours		
0	Se solution of the first of the	in the southerness
Page 19  Page 20  Page 20	1. St. S. Redas	Sours philosophiques se de langue
97	age 22	Cours de psychomotricité  Cours de psychomotricité  12. Réunions de parents
	Page 23	13. Journal de clas
Règlement d'ordre	Page 25	14. Epreuves de fin de cycle  15. Année complémentaire
intérieur	Page 26	16. Intégration des élèves à besoins spécifiques  17. Evaluation et bulletin scolaire
	Page 27 - 28 - 29	18. Activités diverses et extérieures 19. Comporteme
Page 3	Page 30	21. Pertes et vols
Page 32	23. (24. Enfant	Centre Psycho-Médico-Social  f malade à l'école
	ZS. Maladies Co. ZZ. Drotographe	ntagieuses
29. Brewartiske 30. projet mega	· Co. 133	

## Le règlement d'ordre intérieur (R.O.I.)

### 1. Les inscriptions

- Les inscriptions s'effectuent au moyen d'un formulaire propre à l'école. (Voir fiche d'inscription)
- Toute inscription est introduite auprès de la direction et sur rendez-vous.

#### ( **a** 0494/34 22 82 ou **a** 063/21 66 74)

- Toute demande d'inscription d'un élève émane des parents ou de la personne responsable.
- **L**'inscription ne peut se faire que sur présentation **d'un document officiel** : carnet de mariage, certificat de résidence, ou composition de ménage.
- Lors de l'inscription, il sera remis aux parents une copie des projets pédagogique et éducatif de la commune d'Attert, ainsi qu'une copie du projet d'établissement et des règlements d'ordre intérieur et des études. De par l'inscription de leur(s) enfant(s), les parents acceptent le contenu de ces différents documents.
- Tout changement de domicile et de composition de ménage doit être immédiatement signalé à la direction de l'établissement.
- L'inscription est totalement gratuite.

#### Inscription dans l'enseignement primaire.

Les élèves du primaire doivent s'inscrire au plus tard <u>le premier jour ouvrable de septembre.</u>

Au-delà du 15 septembre, l'élève doit fournir des raisons exceptionnelles pour être admis. C'est le chef d'établissement qui apprécie les motifs invoqués et qui autorise ou non l'inscription.

Après le 30 septembre, tout changement d'école doit faire l'objet d'une autorisation conformément à la circulaire ministérielle.

Les élèves du primaire ne peuvent changer d'école au cours d'un même cycle (**1er cycle** : P1 –P2 **2**<sup>e</sup> **cycle :** P3 –P4 **3**<sup>e</sup> **cycle :** P5-P6) sans procédure de changement d'école conformément à la circulaire ministérielle.

#### Inscription dans l'enseignement maternel.

Les élèves du maternel peuvent être inscrits et fréquenter l'école dès qu'ils ont atteint l'âge de 2 ans et 6 mois (ou s'ils ont 2 ans et 6 mois dans le courant du mois de septembre).

#### Dans l'enseignement maternel, l'inscription est reçue toute l'année.

Document à fournir obligatoirement : une composition de ménage (disponible à l'administration de votre commune) ou un certificat de résidence.

### 2. Obligation scolaire.

- ☞ L'obligation scolaire commence le premier jour ouvrable de septembre lors de l'année scolaire qui prend cours dans l'année pendant laquelle l'enfant atteint l'âge de 6 ans. L'élève fréquente alors la première année primaire.
- ☞L'élève peut, après avoir obtenu l'avis du directeur de l'école et du centre psycho-médicosocial compétent, fréquenter :
  - ✓ la première année de l'enseignement primaire dès l'âge de 5 ans.
  - ✓ l'enseignement maternel au cours de la première année de la scolarité obligatoire. Dans ce cas, il est tenu de fréquenter régulièrement l'école.
  - ✓ l'enseignement primaire pendant huit années. Dans ce cas, il peut, au cours de la huitième année, être admis en, sixième primaire quelle que soit l'année où l'enfant se trouvait antérieurement.

### 3. Absences.

#### **SECTION PRIMAIRE**

- Tes élèves soumis à l'obligation scolaire sont priés de présenter un mot d'excuse des parents pour toute absence. Le certificat médical pour une absence de plus de deux jours est obligatoire.
- Dans tous les cas, l'école sera avertie le plus tôt possible de l'absence et de sa durée probable.

Les seules absences légales sont la maladie, un décès dans la famille, des difficultés occasionnelles de déplacement. Toute autre absence est illégale.

A partir du 9<sup>e</sup> demi-jour, les absences injustifiées ou reconnues non valables par la direction seront dénoncées aux autorités compétentes.

#### **SECTION MATERNELLE**

L'école maternelle n'est pas obligatoire, aucun document particulier n'est à fournir en cas d'absence. Il est toutefois opportun de prévenir l'enseignant(e) ou la direction de l'absence de votre enfant.

En cas d'inscription au repas complet, celui-ci sera décommandé par les parents <u>avant 9</u> <u>heures.</u>

### 4. Changement d'école en cours d'année.

- La loi s'applique à tout enfant fréquentant une école de niveau maternel ou primaire.
- The chef de famille est libre d'envoyer son enfant dans l'école de son choix. A dater du 1<sup>er</sup> septembre, les parents disposent d'un délai de 15 jours pour changer d'implantation ou d'école sans devoir solliciter une autorisation.
- \*Pour des motifs légitimes (exemples : changement de domicile, séparation des époux, perte d'emploi...), les parents peuvent solliciter un changement d'école après le 15 septembre.
- La direction de l'école de départ mettra à la disposition des parents les documents nécessaires à la demande de changement d'école.

### 5. Changement de coordonnées.

Tout changement d'adresse, de numéro de téléphone, de nom, de personne responsable... devra être communiqué à la direction dans les plus brefs délais.

### 6. Les horaires.

L'horaire des élèves, tant au niveau maternel que primaire, doit compter 28 périodes hebdomadaires de cours et d'activités répondant au programme d'études que doit suivre l'école.

#### Fleures de classes: de 8 h. 30 à 11 h. 30 et de 12 h. 50 à 15 h. 35.

- Tes enseignants sont présents 15 minutes avant le début des cours, le matin et l'après-midi. Par respect pour le groupe, il est primordial que les enfants soient ponctuels et donc présents pour la formation des rangs avant l'entrée en classe.
- Dans les classes maternelles, l'accueil des enfants se fait de 8 h. 30 à 9 h. 00. Tous les enfants doivent être présents pour 9 h. 00 afin de permettre le début des activités collectives. Une arrivée tardive dérange toujours le reste du groupe.

#### \*Dans les classes primaires :

- ✓ 2 périodes hebdomadaires d'éducation physique.
- ✓ 2 périodes de cours philosophiques.
- ✓ 1 ou 2 période(s) d'allemand de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> année.
- ✓ 2 périodes d'allemand dès la 5<sup>e</sup> année.
- Les cours sont entrecoupés par une récréation de 20 minutes le matin (10 h. 10 à 10 h. 30) et de 15 minutes l'après-midi (14 h. 30 à 14 h. 45).

### 7. Surveillance et accueil extrascolaire.

- ☞ La Commune d'Attert organise un accueil extrascolaire « Les enfants d'abord » dans chacune des implantations. Les enfants sont pris en charge chaque jour :
  - ✓ De 7 h. 15 à 8 h. 15
  - ✓ De 15 h. 45 à 18 h. 30
  - ✓ <u>Le mercredi de 11 h. 30 à 17 h. 30 (pas de repas chaud)</u> Les prix sont fixés annuellement par la Commune d'Attert.
- Les enseignants assurent une surveillance gratuite le matin de 8 h. 15 à 8 h. 30, l'après-midi de 12 h. 35 à 12 h. 50 et 15 minutes après la fin des cours.
- regret Les surveillances de midi sont payantes (0.25 € par enfant) pour les enfants qui apportent leur pique-nique. Ils peuvent se procurer des tickets auprès des responsables. Le ticket doit être daté et complété avec le nom de l'enfant.
- Pour les enfants qui dînent à l'école, la participation de 0.25 € pour la surveillance est comprise dans le prix du repas chaud.

Les élèves, sauf ceux inscrits à l'accueil extrascolaire, viennent à l'école <u>à partir de 8 h. 15</u>.

Tous les enfants qui retournent pour le repas de midi sont tenus de ne pas revenir <u>avant 12 h. 35</u>.

### 8. Les repas.

Tous les enfants ont la possibilité de dîner à l'école chaque jour de la semaine.

- These lundis, mardis, jeudis et vendredis, les enfants peuvent soit emporter leur pique-nique qu'ils pourront accompagner de potage, soit prendre un repas complet.
- \*Les mercredis, il n'y a pas de repas complet; les enfants devront donc prendre leur pique-nique.
- The Les inscriptions aux repas chauds se prennent anticipativement, par les titulaires, les vendredis pour la semaine suivante.
- En cas de maladie ou en cas de force majeure, un repas chaud peut être retiré ou ajouté dans le courant de la semaine mais, pour cela, il faut absolument prévenir la direction de l'école avant 9 h. 00 (Tél: 063/21 66 74 ou GSM: 0494/34 22 82).

### 9. Choix des cours philosophiques.

- ☞L'école est ouverte à tous les enfants et son enseignement est basé sur la tolérance et le respect de l'autre.
- Tors de la première inscription d'un enfant en primaire, le chef de famille est tenu de choisir pour celui-ci, par déclaration signée, entre le cours de religion catholique, protestante, israélite, orthodoxe ou islamique, ou le cours de morale non confessionnelle.
- ☞ Le chef de famille dispose d'un délai de trois jours pour restituer la déclaration dûment signée.
- Tout chef de famille peut modifier son choix au début de chaque année scolaire et, au plus tard, le 15 septembre. Après cette date, aucune modification de choix ne peut être acceptée par un directeur d'établissement.
- Dans chaque implantation, un cours de morale ou de n'importe quelle religion est donc organisé dès qu'un élève est inscrit dans un de ces cours.
- © Ces cours philosophiques sont dispensés par des maîtres spéciaux à raison de deux périodes par semaine.

### 10. <u>Cours de langue.</u>

- Tes cours d'allemand sont organisés dans toutes les classes primaires des deux implantations.
- © Ces cours sont donnés par des professeurs spécialisés à raison de 1 ou 2 heures par semaine.

### 11. <u>Cours de psychomotricité.</u>

Tun cours de psychomotricité est organisé dans les classes maternelles. Un professeur spécialisé mais aussi les enseignantes apprennent aux enfants d'une manière ludique à prendre conscience de leur corps, de leur environnement... Ce cours est très important! Veillez donc à ce que votre enfant porte une tenue adaptée le jour de la psychomotricité.

### 12. <u>Réunions de parents.</u>

- Dans toutes les classes maternelles et primaires, une réunion de parents collective est organisée en début d'année scolaire au cours de laquelle chaque titulaire présente aux parents de ses élèves l'organisation générale de l'année scolaire et les différentes exigences et attentes. Toutes les questions pourront être posées à cette occasion afin de clarifier un maximum de points en début d'année scolaire.
- **"Une réunion de parents individuelle** sera organisée en primaire au mois de décembre. Le bulletin du premier trimestre sera remis aux parents à cette occasion.
- **"Une réunion de parents individuelle** sera prévue pour les enfants de maternelle dans le courant du second semestre.

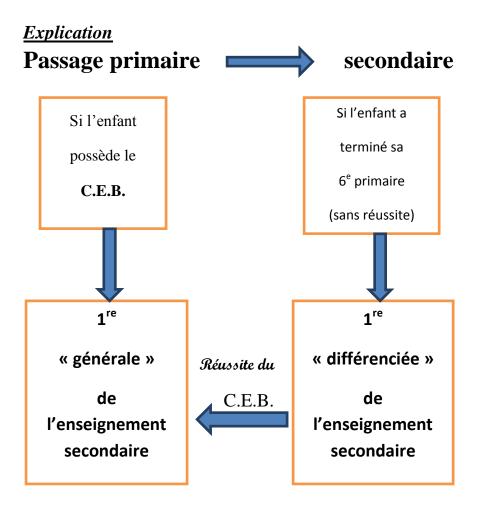
Tout au long de l'année, les parents qui souhaitent s'entretenir avec les enseignants ou la direction pourront le faire avant la formation des rangs ou en prenant rendez-vous.

### 13. Journal de classe.

- L'élève tient son journal de classe en ordre sous le contrôle des enseignant(e)s.
- Te journal de classe est un document extrêmement important : il sert de moyen de communication entre l'école et les parents.
- Fin effet, en plus des travaux et des leçons qui y sont inscrits, toute communication que vous voudriez faire aux enseignant(e)s peut y être notée.
- Thous insistons donc pour que le journal de classe soit <u>vérifié et signé chaque soir</u>. Il doit être systématiquement dans le cartable de votre enfant.

### 14. <u>Epreuves de fin de cycle.</u>

- <sup>©</sup>L'inscription des élèves aux évaluations de fin de cycle est automatique et il ne saurait y être dérogé.
  - En fin de 2<sup>e</sup> année et de 4<sup>e</sup> année, les enfants des deux implantations sont soumis à une même évaluation externe basée sur les socles de compétences.
    - L'enfant pourrait, au terme de sa  $2^e$  année, ne pas avoir acquis les compétences de base requises.
    - S'il peut toujours bénéficier d'une année complémentaire, alors celle-ci sera obligatoirement organisée l'année scolaire suivante.
    - L'épreuve de fin de 4<sup>e</sup> année constitue également un outil privilégié pour décider du moment le plus opportun à l'accomplissement d'une année complémentaire en deuxième étape.
  - Tout enfant inscrit en 6<sup>e</sup> année primaire présente obligatoirement l'épreuve externe commune à l'ensemble des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
    - Cette épreuve se déroule en quatre matinées et porte sur la langue française, les mathématiques, l'éveil scientifique, l'éveil géographique et historique.
    - La réussite implique l'obtention du Certificat d'Etudes de Base (C.E.B.) et l'inscription obligatoire en 1<sup>re</sup> « générale » de l'enseignement secondaire.
    - Le C.E.B. est délivré par le jury de l'école, comme institué par l'Arrêté du 15 septembre 2006.
    - L'élève pourrait au terme de la  $6^e$  année ne pas avoir atteint le minimum légal (50%). S'il peut toujours bénéficier d'une année complémentaire, alors celle-ci pourra être organisée dans l'école. A défaut, il pourra être inscrit en  $1^{re}$  « différenciée » de l'enseignement secondaire.



### 15. Année complémentaire.

☞ Le décret du 14 mars 1995 relatif à la promotion d'une école de la réussite impose qu'un dispositif soit mis en place afin de permettre à chaque enfant de parcourir sa scolarité de manière continue, à son rythme et sans redoublement de son entrée en maternelle à la fin de la P2 (première étape), puis de la P3 à la P6 (deuxième étape).

#### Concrètement, qu'est-ce que cela signifie?

- Désormais, un enfant qui n'a pas, au terme de l'étape, acquis les compétences attendues, doit pouvoir bénéficier, non pas d'un redoublement, c'est-à-dire d'une simple répétition de l'année qu'il a déjà vécue, mais d'une année complémentaire.
- Tune année complémentaire peut être organisée au sein de la première partie de la scolarité : entre l'entrée en maternelle et la fin de la P2. Ainsi, un enfant maintenu en maternelle ne pourra pas bénéficier d'une autre année complémentaire en P1 ou P2.
- <sup>©</sup> Une deuxième année complémentaire peut éventuellement être organisée en P3, P4, P5 ou P6.
- Cette mesure doit rester exceptionnelle et doit s'accompagner de la constitution d'un dossier pédagogique pour chaque élève concerné. Ce dossier établit le constat des acquis et des lacunes de l'élève, fixe périodiquement des objectifs à atteindre, expose les moyens mis en œuvre pour se faire, évalue cette atteinte. Ce dossier pédagogique se veut un outil pour permettre à l'enfant d'atteindre finalement les compétences attendues. Il doit être l'objet d'une collaboration étroite et suivie entre l'élève, l'enseignant, les parents et les éventuelles aides extérieures mises en place.

**En** conclusion: Ce dispositif permet à un élève de parcourir sa scolarité à l'école fondamentale avec au plus deux années complémentaires.

### 16. Intégration des élèves à besoins spécifiques.

Conformément au décret « mission » du 24 07 1997, l'équipe éducative s'engage à analyser au cas par cas toute demande d'intégration et à mettre en place toutes les conditions nécessaires pour en assurer les meilleures chances de réussite.

### 17. Evaluation et bulletin scolaire.

- © Comme le prévoit notre projet d'établissement, le mode principal sera l'évaluation formative.
- <sup>©</sup>Un bulletin par objectifs, ne reprenant aucune cotation chiffrée, sera remis trois fois par an :
  - > avant les vacances d'hiver lors d'une réunion de parents.
  - > avant les vacances de printemps.
  - ➤ en fin d'année (avec une réunion de parents pour les élèves de P2 et de P4 pour discuter des évaluations externes).
- The bulletin de votre enfant concerne plusieurs années de sa scolarité, nous vous invitons donc à prendre le plus grand soin de ce document et à le conserver d'une année à l'autre.

### 18. Activités diverses et extérieures.

- Diverses activités extra muros seront organisées tout au long de l'année (journée sportive, journée vélo organisée par la Commune d'Attert, visites, excursions...).
- Durant l'année scolaire, chaque classe assistera aussi à des spectacles (danse, théâtre,..) à la Maison de la Culture d'Arlon.
- ☞ Des classes d'activités extérieures ou des animations extérieures sont organisées une année sur deux de la 3<sup>e</sup> maternelle à la 6<sup>e</sup> primaire.

Ces différentes activités sont obligatoires pour les élèves soumis à l'obligation scolaire. Elles se font toujours sous la responsabilité des titulaires. Chaque enfant est donc couvert par l'assurance de l'école.

- A la fin du mois de septembre, une circulaire présentera aux parents le calendrier général de ces activités. En outre, chaque activité sera présentée par une circulaire spécifique expliquant toutes les modalités pratiques générées par cette activité.
- Ta gratuité de l'enseignement est un droit garanti par la Constitution. Toutefois, dans l'enseignement fondamental, les droits d'accès aux activités culturelles, sportives ainsi que les déplacements qui y sont liés, seront à la charge des parents.
- ♣ A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015, en respect de l'article 100 du décret du 24 juillet 1997 dit décret mission et de circulaire n°4516 du 29 août 2013, la direction a l'obligation en début de chaque année scolaire et à titre d'information, de faire parvenir aux parents une estimation du montant des frais réclamés et de leur ventilation.

### 19. Comportement des élèves.

Pour vivre chacun a des droits des devoirs. en groupe, et Les élèves sont tenus de se soumettre au règlement basé essentiellement sur le respect de soi, d'autrui, ainsi que sur les règles de vie en groupe. En cas de non-respect de ce règlement, des sanctions légales peuvent être prises : réprimande en particulier, réprimande publique, travail écrit utile, privation de délassement, exclusion d'une activité, exclusion temporaire ou définitive de l'école.

Nos règles pour une vie harmonieuse à Metzert-Tontelange :

#### Le respect de moi-même : Je suis heureux d'être à l'école.

- ➤ Je me présente à l'école en ayant dormi suffisamment et en ayant déjeuné correctement.
- J'ai une bonne hygiène et je m'habille correctement.
- > Je porte des vêtements qui conviennent à l'école.
- J'apporte des collations saines.
- > J'utilise un langage correct.
- > Je m'efforce de me présenter en ordre à l'école : devoirs faits, leçons connues, matériel fonctionnel et adapté.

## Le respect des autres : J'agis de telle sorte que les autres, eux aussi, soient heureux à l'école.

- > Je respecte toutes les personnes que je rencontre : enfants et adultes.
- > J'évite toute parole blessante, grossière, toute injure ou tout terme méprisant.
- ➤ En classe, je respecte les règles établies en début d'année avec mes enseignant(e)s, cela pour me permettre et pour permettre à mes camarades de travailler dans les meilleures conditions.
- En classe, je lève le doigt pour demander la parole et j'attends qu'on me donne la parole.
- Lors des entrées en classe, je rejoins mon rang aussitôt le signal donné.
- > Je marche et je me déplace avec calme lors de mes allées et venues dans l'école.
- > Je laisse à leur place les objets qui ne m'appartiennent pas.
- > J'utilise correctement les jeux extérieurs de l'école sans mettre en danger ni mes camarades, ni moi-même.
- > Je respecte les limites de la cour de récréation.
- I'évite toute violence, je ne frappe donc pas. Je m'explique avec des mots. Quand j'ai un problème, je m'adresse à un ou une enseignant(e) ou à la direction. Je peux choisir celui ou celle à qui je veux parler.
- > Je salue l'adulte que je rencontre à l'école.
- > J'utilise les mots: BONJOUR, MERCI, S'IL VOUS PLAIT, PARDON, AU REVOIR.

#### Le respect de l'environnement : J'aime mon école et j'en prends soin.

- ➤ Je m'essuie les pieds avant d'entrer dans les bâtiments.
- > Je respecte la propreté des locaux, de la cour de récréation et des aires de jeux.
- ➤ Je range soigneusement mon banc, ma mallette et je classe toujours les documents et les feuilles qui me sont remis.
- > J'utilise correctement les conteneurs à tri mis à ma disposition. En aucun cas, je ne jette mes déchets à terre.
- > J'ai le souci du beau et du propre : je fais preuve d'initiative lorsque je vois des papiers sur le sol.
- ➤ Je n'utilise pas les toilettes comme salle de jeux ou de réunions, les cuvettes comme poubelles et je ferme le robinet dès que je me suis lavé les mains.
- Lorsque je quitte la classe ou les toilettes, je fais en sorte qu'elles soient aussi propres que lorsque je suis entré(e).
- > J'éteins les lampes lorsqu'elles ne sont plus nécessaires.

#### Le respect du matériel et des consignes scolaires.

- En toutes circonstances, en classe, dans les cours, aux repas, en déplacement hors de l'école, je respecte scrupuleusement les consignes qui me sont données.
- Par respect pour les autres et afin de ne pas perturber la classe, j'arrive à l'heure le matin et l'après-midi.
- > Sans bons outils, pas de bons ouvriers ! Je viens donc à l'école muni de mon matériel scolaire. Chaque enseignant(e) spécifie en effet ce qui est indispensable pour l'année.
- ➤ Si du matériel m'est prêté par l'école, je veille à le respecter, sachant qu'il sera encore utilisé ultérieurement. Je veille également à ne pas dégrader le mobilier de ma classe.
- ➤ Je suis ponctuel pour remettre mes travaux scolaires dans les délais qui m'ont été fixés.
- ➤ Je présente, chaque jour, mon journal de classe à mes parents ou à la personne responsable.
- ➤ En fin de journée, j'emporte le matériel nécessaire pour faire mes devoirs car je ne peux pas revenir en classe après les cours.

#### Sécurité : Je me contrôle à l'extérieur.

- > J'attends mes parents dans la cour.
- Avant de guitter la cour, j'attends l'autorisation de l'enseignant(e).
- ➤ Sur le chemin de l'école, je ne traîne pas, j'assure ma sécurité et celles des autres en respectant le code de la route.
- > Je n'accepte jamais rien d'un inconnu et, surtout, je refuse de faire le trajet avec une personne que je ne connais pas.

#### Et si on ne respecte pas ces règles ?

L'école se réserve le droit de sanctionner tout élève qui adopterait un comportement contraire aux règles définies ci-dessus.

Les sanctions seront toujours proportionnelles à la gravité des fautes commises et pourront aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'élève (selon la procédure légale : article 89 et suivants du décret « Mission » du 24 07 1997).

#### <u>L'exclusion définitive (selon le décret susmentionné)</u>:

L'exclusion définitive est réservée au cas où les faits dont l'élève s'est rendu coupable portent atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou morale d'un membre du personnel ou d'un élève, compromettent l'organisation de la bonne marche de l'établissement ou lui font subir un préjudice matériel ou moral.

#### Sont considérés comme faits graves :

- ✓ Coups et blessures
- ✓ Introduction ou détention d'armes
- ✓ Introduction ou détention d'outils, d'objets tranchants
- ✓ Introduction ou détention de substances inflammables
- ✓ Extorquer, à l'aide de violences ou de menaces, des fonds, valeurs, objets, promesses d'un autre élève ou d'un membre du personnel dans l'enceinte de l'établissement ou hors de celui-ci
- ✓ Exercer une pression psychologique par insultes, injures ; tenir des propos grossiers ; perturbations régulières de cours ; irrespect du professeur ou surveillant de garderies ou de repas de midi.

## 20. Objets interdits au sein de l'établissement.

- Les jeux électroniques (MP3, IPod,...) sont totalement interdits dans l'enceinte de l'école.
- ☞ L'utilisation des GSM est interdite à l'école. En cas de non-respect de cette consigne, le GSM sera confisqué, consigné dans le bureau de la direction et ne sera rendu qu'aux parents.
- <sup>®</sup>L'école décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration concernant ces appareils.
- Nous déconseillons également fortement aux parents de laisser les enfants apporter à l'école des objets, des bijoux de valeur.

### 21. Pertes et vols.

- The manière à limiter considérablement ceux-ci, nous insistons pour que vous marquiez du nom de l'enfant tous les objets qui lui appartiennent (vêtements, chaussures, pantoufles de gymnastique, livres, boîte à collations... TOUT).
- Les objets et vêtements qui ne retrouvent pas leur propriétaire sont entreposés dans le sas d'entrée des deux implantations.
- En cas de perte, vous pouvez, à loisir, venir les récupérer.
- **☞** Après un certain temps, les objets et les vêtements non récupérés seront donnés à une œuvre caritative.

### 22. Centre Psycho-Médico-Social.

- Notre école travaille en étroite collaboration avec le centre P.M.S. d'Arlon.
- <sup>©</sup>Les psychologues de ce centre assurent les tâches de guidance au profit des élèves de primaire et des classes maternelles.
- Fun test P.M.S. est organisé pour tous les élèves de 3<sup>e</sup> maternelle avant leur entrée en 1<sup>re</sup> primaire.
- Des tests peuvent faire l'objet d'une demande spécifique des parents ou de l'enseignant(e) au vu d'un problème particulier.
- © Ce centre, en outre, peut apporter avis, aide et collaboration aux tâches d'éducation des personnes qui exercent l'autorité parentale.
- L'équipe du P.M.S. est tenue au secret professionnel.
- ♥Voici les coordonnées de ce centre :

#### **CENTRE P.M.S D'ARLON**

Rue des Déportés 129 6700 ARLON Tél. : 063/22 70 54

Directrice	Madame BERNARD	
Psychologue	Madame BERGHMANN	
Infirmière	Madame RENARD	
Assistance sociale	Madame JULLION	

## 23. <u>Centre de santé. (063/22 53 63)</u>

L'inspection médicale scolaire impose une visite au centre de santé dont dépend l'école pour les enfants de :

- ➤ 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> maternelles.
- ➤ P2 et P6
- > P4: un examen sensoriel de la vue est organisé en classe.

### 24. Un enfant malade à l'école.

Tout d'abord, il est utile de rappeler qu'un enfant, pour profiter pleinement de sa journée d'école, doit être en bonne forme physique.

C'est pourquoi, s'il a de la température ou s'il a été malade durant la nuit, il est demandé aux parents de le garder à la maison afin de le soigner rapidement, de manière à éviter toute éventuelle contagion.

Fi un enfant tombe malade à l'école, la direction ou le titulaire réagit selon la gravité des faits. Si l'élève présente de la température ou des vomissements, les parents sont invités à venir le rechercher.

FSi un enfant doit prendre une médication pendant la journée d'école, son enseignant(e) veillera à la lui remettre. Une prescription médicale est pour cela indispensable. Le médicament doit être remis au titulaire de l'enfant.

### 25. Maladies contagieuses.

Eles parents se doivent de déclarer à la direction de l'école, dès le constat de la maladie par le médecin, les maladies contagieuses suivantes : rougeole, rubéole, oreillons, scarlatine, coqueluche, tuberculose, méningite, varicelle, hépatite, poliomyélite, diphtérie, salmonellose, gale, teignes, impétigo, herpès, verrues plantaires, pédiculose (poux), molluscum contagiosum ou toute autre maladie contagieuse.

Le centre de santé est seul habilité à prendre une décision en la matière : écarter un élève de l'établissement, faire fermer l'école, alerter l'inspection d'hygiène...

### 26. Photographe.

Le photographe passe dans l'école afin de réaliser des photos individuelles de vos enfants, ainsi que des photos familiales. Il réalise aussi des photos de groupes des classes.

En règle générale, la procédure suivante est appliquée :

- > quelques jours avant la visite du photographe, un message vous en avertit ;
- les parents, qui le souhaitent, peuvent demander la photo des tout-petits qui ne sont pas encore à l'école;
- > après deux semaines, les épreuves vous sont proposées ;
- à vous de décider si vous désirez les acheter ou non et éventuellement de procéder à
   l'une ou l'autre nouvelle commande.

Il n'y a aucune obligation d'achat de ces photographies.

### 27. Droit à l'image.

Des photos peuvent être prises lors de certaines activités de l'école (excursions, classes de dépaysement, fête de l'école, marché de Noël...).

Elles pourront être diffusées sur le site internet de l'école ou lors de nos expositions pour les fêtes de nos deux implantations.

Eles parents qui s'opposent à l'éventuelle utilisation ou diffusion de ces photos sont priés de le signaler par écrit à la direction.

### 28. Accès aux médias.

- Le nouveau centre cyber-médias et le T.B.I. permettront d'organiser des ateliers informatiques.
- \*Utiliser Internet pour communiquer d'une implantation à l'autre, pour effectuer des recherches, pour employer des logiciels scolaires pour accompagner l'enseignement.
- ☞ Une bibliothèque informatisée existe dans chaque implantation (ces bibliothèques sont enrichies par l'achat de livres lors de la Saint-Nicolas).
- Les élèves de P4, P5 et P6 peuvent s'abonner au Journal Des Enfants.

### 29. Brevet benjamin secouriste.

Des cours de « benjamin secouriste » organisés par la Croix-Rouge sont proposés aux élèves de P5 et P6 une année sur deux.

### 30. Projet Méga.

Les élèves de P5 et de P6 suivent une année sur deux le programme MEGA (Mon Engagement pour Garantir l'Avenir). Ce programme vise à donner à l'enfant les outils et les connaissances nécessaires pour pouvoir dire NON à toutes sortes de tentations de notre société (jeux vidéo, cigarettes, drogues, violence...), en favorisant le respect de soi-même et le respect des autres.

© Ces cours sont animés par un inspecteur de police de la zone Arlon-Attert-Habay-Martelange.

### 31. Conseil communal des enfants.

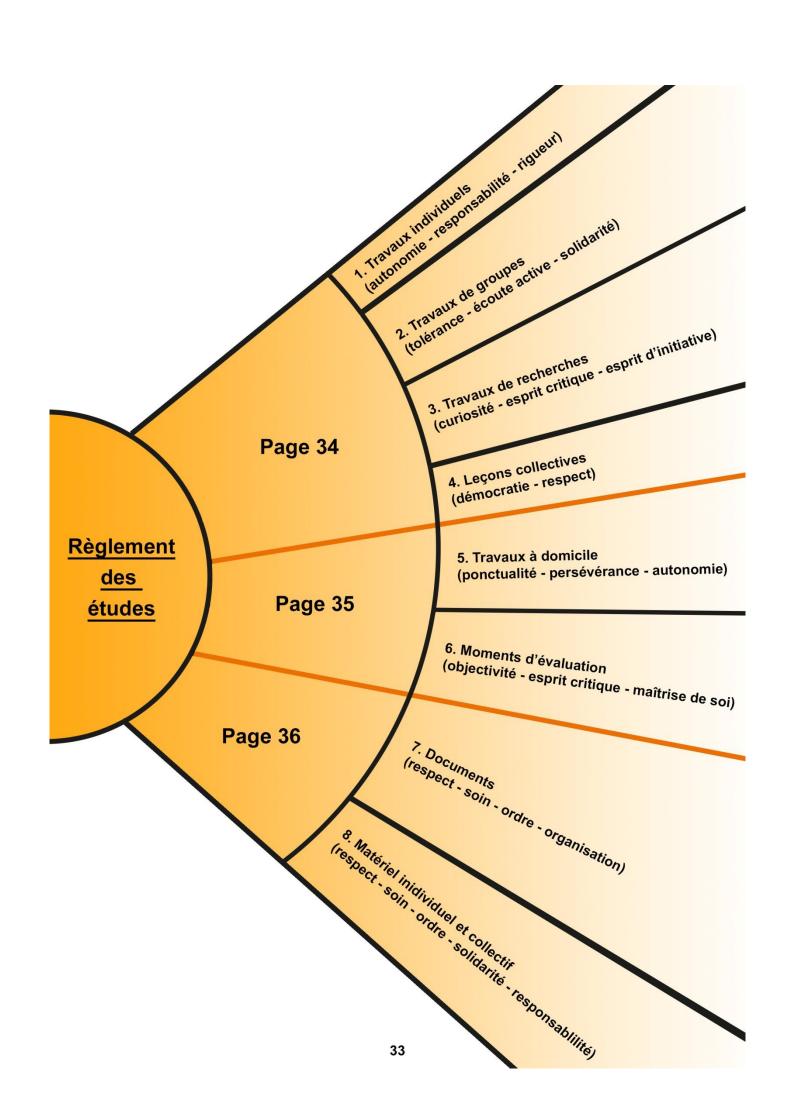
Fin juin 2015, le premier Conseil communal des enfants verra le jour.

Il regroupera des enfants des 7 implantations primaires de la commune d'Attert.

Il visera à éveiller chez les élèves de l'enseignement fondamental le sens du respect et de l'écoute de l'autre, ainsi que les valeurs de démocratie et de citoyenneté.

Ces enfants assureront le relais entre les écoles et le Conseil communal d'Attert en abordant différents domaines comme la sécurité, l'environnement, la propreté, la qualité de la vie, le sport et la culture,....

Ce Conseil et son mode de fonctionnement, qui est un véritable projet pédagogique, permettra aux enfants de participer concrètement à une expérience de citoyenneté.



## Le règlement des études

Le décret prévoit la mise en place d'un règlement des études destiné à définir les critères d'un travail scolaire de qualité ainsi que les procédures d'évaluation.

Au fil des années de sa scolarité, nous amènerons l'enfant vers des attitudes et des comportements de plus en plus évolués.

#### 1. Travaux individuels (autonomie - responsabilité - rigueur)

#### L'enfant sera amené:

- à accepter, assumer et finaliser la tâche dans les délais fixés
- ➤ à travailler avec ordre et soin

#### 2. Travaux de groupe (tolérance – écoute active – solidarité)

#### L'enfant sera amené:

- ➤ à donner son avis et à accepter l'avis des autres
- à participer activement, à partager et à échanger
- à accepter des responsabilités et les assumer

## 3. Travaux de recherche (objectivité – curiosité – esprit critique et esprit d'initiative)

#### L'enfant sera amené:

- à s'organiser et à planifier son travail
- à solliciter de l'aide et à consulter la BCD de l'école
- à veiller à une présentation rigoureuse

#### 4. Leçons collectives (démocratie – respect)

#### L'enfant sera amené:

- ➤ à écouter activement et à participer
- > à prendre la parole à bon escient et sans agressivité
- à respecter les consignes données

## 5. Travaux à domicile (autonomie – rigueur – ponctualité persévérance)

#### L'enfant sera amené:

- à se prendre en charge
- > à planifier le travail pour ne pas devoir tout faire au dernier moment.
- à respecter les consignes données

Dans toutes les classes primaires, des travaux à domicile sont prévus. Dans certaines classes, les travaux sont prévus une semaine à l'avance. Ceci afin d'apprendre à gérer le temps et à s'organiser.

En général, les travaux proposés doivent pouvoir s'effectuer sans l'aide de l'adulte! Même si les travaux sont réalisés de façon autonome, il est toutefois souhaitable que les enfants sentent un soutien des parents et une reconnaissance pour le travail accompli. En début d'apprentissage de la lecture l'accompagnement des parents semble vraiment primordial et indispensable.

Avant les congés, des travaux de remédiation peuvent être proposés aux enfants qui ont rencontré des difficultés ponctuelles lors de la période écoulée.

## 6. Moments d'évaluation (objectivité - esprit critique - rigueur- loyauté - maîtrise de soi)

#### L'enfant sera amené:

- à pouvoir s'autocritiquer
- à s'accepter et à accepter l'avis des autres
- ➤ à accepter de se tromper et à essayer de comprendre pour ne plus refaire les mêmes erreurs
- ➤ à apprendre à juger de manières constructives
- > à être fier du travail bien accompli
- à communiquer le bulletin aux parents et à le commenter avec eux

## © Comme le prévoit notre projet d'établissement, le mode principal sera l'évaluation formative.

L'évaluation formative est basée sur l'observation fine de l'élève par son enseignant(e) et a pour but, de faire percevoir à l'enfant la façon dont il apprend, dont il progresse et quelles sont aussi ses lacunes. L'évaluation formative fait donc partie intégrante de l'apprentissage : elle reconnaît à l'enfant le droit à l'erreur.

Toutefois, en fin de 6<sup>e</sup> année, tous les élèves passeront des épreuves externes certificatives proposées par la Communauté française. La réussite de ces évaluations entraînera l'obtention du CEB (Certificat d'études de base).

En fin de 2<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> années, des évaluations externes non certificatives seront proposées aux enfants. Cela signifie que ces épreuves sont créées par des responsables pédagogiques.

\*Les enseignant(e)s préparent naturellement leurs élèves à la passation de ces évaluations. Leurs modalités sont communiquées aux parents en temps utile.

#### 7. Documents (respect – soin – ordre)

#### L'enfant sera amené:

- ➤ à organiser les cahiers, classeurs et autres documents
- ➤ à présenter des documents clairs, lisibles et correctement rédigés
- > à veiller à l'esthétique des documents présentés
- ➤ à mettre ses documents en ordre après une absence

## 8. Matériel individuel et collectif (respect – soin – ordre – solidarité – responsabilité)

#### L'enfant sera amené:

- > à prévoir une place pour chaque chose
- ➤ à prévoir le matériel adéquat pour les différentes activités et se soucier de son entretien
- ➤ à apprendre à respecter le matériel commun
- ➤ à contribuer à la remise en ordre du local
- ➤ à apprécier de vivre dans un environnement agréable

Madame Christine MARECHAL GSM: 0494/34 22 82 christine.marechal66@gmail.com

SIÈGE ADMINISTRATIF Millewee, 25 - 6717 METZERT 1 81 003 002 1221 BE26 3670 0340 2329

Site: www.ecolemetzerttontelange.com



ECOLE DE METZERI Tél.: 063/21 66 74



ECOLEDETONTELANGE Montée des Écoles 245 - 6717 TONTELANGE

## « Moi, je grandis en apprenant dans la joie »























